L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 81, rue Chartres.

Journal quotidien .... $10 | payable d'avance.
Do. trois fois par semaine .... [illegible]

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,

WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 26 FEVRIER 1840.

GENERAL HARRISON.

Nous avons cité déjà souvent et avec plaisir les témoignages qui s'étendent à faire l'éloge de notre candidat, et nous ne pouvons nous lasser de le faire, parce que ces témoignages prouvent la bonté du choix fait par la Convention de Harrisbourg, et qu'ils sont assez puissans pour rallier sous notre bannière les hommes de bonne foi de toutes les opinions. Voici ce que dit dans une lettre en réponse à quelques questions politiques, l'honorable JOHN HOLMES, du Maine, qui a été pendant plusieurs années Sénateur des Etats-Unis; le caractère et la position de l'homme ajoutent de la valeur à ses paroles.

"Mes rapports avec le général HARRISON ont été tout-à-fait politiques. Nous nous sommes trouvés ensemble membres de la Chambre des Représentans au Congrès de 1817 à 1819, et du Sénat de 1825 à 1827; nos relations furent alors assez intimes.

"Le général HARRISON, aux mérites du soldat et l'homme d'Etat, unit les qualités du *gentleman* et le talent de l'écrivain. Il y a aux Etats-Unis peu d'hommes qui soient aussi versés dans la science militaire et dans la science historique. Comme Orateur, il possède une diction nette et bien accentuée, un style pur et classique, une éloquence persuasive et pénétrante. Il occupe un rang élevé comme Représentant et comme Sénateur; il est surtout lumineux et instructif sur les questions militaires.

"Comme homme et comme citoyen, son caractère est irréprochable. Il est plein de libéralité, d'humanité, de bonté. Les preuves de bonté qu'il a donnés à ses soldats et sa pitié pour les malheureux habitans des frontières exposés aux fureurs des sauvages, sont véritablement touchantes. Je suis convaincu que si le général était parfaitement connu, aucun homme ne serait plus populaire et plus aimé.

"Bien qu'il ait occupé long-temps des positions politiques fort élevées, il est resté pauvre; car il ne s'est pas contenté d'appliquer fidèlement à des usages publics les fonds qui lui étaient confiés, mais il a encore dépensé une partie de sa propre fortune à venir au secours de ses concitoyens."

Les nobles sentimens dont parle M. JOHN HOLMES dans la lettre que nous citons plus haut, respirent dans une proclamation que le Général HARRISON adressa le 2 janvier 1813 à l'armée du Nord-Ouest. Cette armée venait de punir, par la destruction de leurs villages, les Indiens qui avaient massacré nos gens à la rivière Raisin; après avoir donné le détail des morts et des blessés, le général exhorte ses soldats à la miséricorde envers un ennemi vaincu:

"C'est avec une vive satisfaction, leur dit-il, que votre général apprend avec quelle obéissance ponctuelle ses ordres ont été exécutés; nonseulement vous avez sauvé les femmes et les enfans de vos ennemis; mais vous avez épargné tous les guerriers qui ne résistaient plus, et lors même que vous avez été attaqué vigoureusement par l'ennemi, les droits de la pitié l'ont toujours emporté chez vous sur le sentiment de vos propres dangers, et vos cohortes héroïques ont respecté la vie de vos prisonniers; vous avez prouvé que la véritable bravoure et l'humanité sont inséparables. Les lois cruelles de la guerre rendent quelquefois nécessaires de sévères représailles; mais les avantages qu'on trouve à y recourir, sont fort douteux et ne peuvent être comparés aux biens que la Providence verse sur le soldat chrétien qui se montre "un lion pendant le combat, un agneau après le combat." Que le sang des innocens qui ont péri retombe sur nos ennemis seuls! Le soldat américain suivra le noble exemple de son gouvernement. Jamais le sabre de celui-là ne se lèvera sur la tête d'un adversaire sans défense et abattu et jamais l'or de l'autre ne paiera le crâne [scalp] d'un ennemi massacré!"

L'habileté et le courage du général avaient assuré la victoire; l'humanité qu'il n'oublia jamais, assurèrent la pacification. Pourquoi ce bel exemple n'est-il pas suivi encore aujourd'hui? Les résultats de la guerre actuelle contre les Indiens seraient plus satisfaisans assurément. Les Indiens du Nord-Ouest contre lesquels HARRISON combattit, étaient nombreux et puissans, ils se sont soumis et ne se sont révoltés que lorsque des mesures arbitraires les ont poussés à l'insurrection. Aujourd'hui une poignée de Séminoles nous résiste; nous avons déjà dépensé pour les soumettre plus de 20 millions; on a employé les mesures les plus rigoureuses; et rien n'a réussi! Il faut qu'on ait recours à des *limiers*! S'imagine-t-on par hasard que la férocité de ces animaux fera ce qu'ont fait jadis la bravoure et l'humanité d'un grand général? Où en sommes-nous, grand Dieu!

Les Whigs et les conservateurs du district de Columbia s'organisent afin d'agir de concert et de donner leur appui à la cause de l'opposition, dans la prochaine élection présidentielle.

Il y a eu vendredi soir à la Mobile une très nombreuse assemblée de Whigs, dans la grande salle du *Waverly Hotel*. L'accord parfait de principes et de sentimens qui régnait entre tous ceux qui y assistaient, est un sûr garant du triomphe de la cause whig dans cette ville.

TEXAS.

Le steamer Columbia, capt. Windle, venant de Galveston, est arrivé hier dans notre port et nous a apporté les journaux de cette ville jusqu'au 22 courant. Le Columbia avait à bord, M. de Saligny, envoyé de France au Texas.

Le Galvestonian du 22 ne nous donne aucune nouvelle importante: il annonce seulement la mise en vigueur pour le 1er. mai, du nouveau tarif adopté dans la dernière session du Congrès.

D'après ce tarif, les marchandises de tout genre paieront à l'importation un droit de 20 pour cent, excepté les vins et spiritueux qui conservent à peu près l'ancien tarif: les vins de France paieront 10 pour cent de leur valeur, en caisse, et 10 cents par gallon, en futaille; le cidre et les liqueurs de grain 10 pour cent. Les livres francs de tout droit. Chaque émigrant a la permission d'introduire sans rien payer une valeur de $500 en ustensiles de ferme et meubles; les outils de tout genre sont également libres de droits jusqu'à la même valeur.

Tous les envois de marchandises devront être accompagnés d'un certificat du consul Texien, s'il y en a un dans la ville d'où ils sont partis, et dans le cas contraire d'un certificat signé de deux notables négocians et légalisé par un juge ou un notaire public.

Le collecteur a le droit, s'il soupçonne collusion ou fraude, de faire estimer les envois par expert. Les droits doivent être payés au comptant. Les marchandises peuvent rester dans les magasins publics pendant trois mois, sans que les droits soient exigibles; ils le deviennent au bout de ce temps, et pour les acquitter, le collecteur pourra faire vendre ces marchandises. Une remise de droits aura lieu sur toutes les marchandises exportées dans les douze mois qui suivent leur entrée, si elles sont encore dans les mêmes colis.

Des officiers et inspecteurs seront placés à la Pointe Bolivar et à St Louis; tous seront sous la direction du collecteur de Galveston.

PEROU.—Le brick *Frangis*, capitaine Roberts, arrivé le 13 courant à New York de St-Jean de Nicaragua, après vingt jours de traversée, apporte des lettres de Lima jusqu'au 7 septembre. D'après ces lettres, une partie des troupes chiliennes sont restées à Lima; le général Gamarra est encore président, mais la population entière est dégoûtée de son administration et n'attend que le départ des troupes chiliennes pour tenter une révolution en faveur du général Santa-Cruz, le dernier protecteur président. Ce général est en ce moment à Guayaquil, où il attend avec anxiété le moment de se rendre dans le Pérou.

Les affaires à Lima sont entièrement calmes, la position critique des choses empêche les négocians de commencer des opérations de quelque importance.

La farine, grâce à l'abondante moisson du Chili et aux fortes arrivages des Etats-Unis (ils s'élèvent à 22,000 barils) est à $10 prise à bord.

Il y a dans le port en ce moment, la frégate des Etats-Unis *Constitution*, et le brick *John Gilpin* de Philadelphie, venant de Valparaiso.

[*Extrait de notre correspondance particulière.*]

WASHINGTON, le 13 Février 1840.

SENAT.—M. Young, de l'Illinois, a présenté un rapport adressé à M. Poulett Thompson, chef du bureau du commerce en Angleterre, au sujet des nombreux accidens qui arrivent aux bâtimens à vapeur. L'auteur y recherche les causes de ces accidens, les meilleurs moyens pour les prévenir, et rapporte les expériences qui ont été faites en Angleterre, en France, en Belgique et en Hollande. Ce rapport est envoyé au comité du commerce.

Tout le reste de la séance est employé à une longue discussion, soulevée par la proposition que présente M. Benton, d'imprimer à grand nombre d'exemplaires certains documens sur les salines et le commerce du sel, lesquels ont été renvoyés au comité des finances, et sont rapportés devant le sénat. Dans cette discussion, à laquelle prennent part M. Benton, qui se pose comme seul et unique adversaire du monopole du sel, M. Allen, le jeune Démosthène de l'Ohio, qui déclame bien haut contre les monopoleurs, M. Clay ramène les choses à leur véritable aspect, et prouve que "ces clameurs, ces invectives contre le monopole sont sans aucune espèce de fondement; il ajoute qu'il appartient au Sénat d'en faire justice." Après lui, MM. Preston, Wright, Webster et Calhoun prennent encore la parole, et le débat se prolonge jusqu'à une heure assez avancée; la question de l'impression n'est cependant point décidée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Toute la journée a encore été consacrée à l'interminable discussion sur la route de Cumberland, et cette discussion commence à prendre une couleur politique. MM. [illegible] d'Albany, et Crary du Michigan, ont parlé fort long-temps.

VOYAGE D'EXPLORATION.

L'escadre d'exploration qui a été envoyée par les Etats-Unis dans les mers du Sud, sous le commandement de CHARLES WILKES, était à l'ancre vers le mi[lieu] de septembre dernier, dans la Baie de Matavia, (Taiti). Le commandant écrit de ce mouillage à J. K. Paulding, secrétaire de la marine, pour lui rendre compte de l'expédition: Il a constaté la position exacte d'un grand nombre d'îles déjà connues et a pris connaissance de deux autres qui n'avaient pas encore été signalées. Voici le sommaire de la lettre de CHARLES WILKES: L'escadre quitta Callao (Lima) le 13 juillet dernier, et se dirigea vers l'Ouest, [illegible] par les vents alizés et favorisée par un beau temps. [illegible] Après avoir [illegible] dans le voisinage. [illegible] l'île [illegible]

dant, elle arriva à celle de Wyth[illegible], qui fait partie du groupe du Désappointement. [illegible] communiquèrent avec les naturels. Elle s'en alla ensuite à Otouho qui fait partie du même groupe, puis se dirigea au Sud vers Ravaka, et le 25 août, elle signala une île qui n'est marquée sur aucune carte et qui est située un peu au Nord de Ravaka, par 144° 37' 45" long. occid. et 15° 44' 10" lat. mérid. Cette île fut nommée île de *King* (*King Island*) du nom de celui qui l'avait signalée le premier. On y aborda sans pouvoir rencontrer d'habitans, mais on reconnut la trace de pêcheries de perles, sans doute exploitées par les naturels.

On fut plus heureux sur l'île de Raraka qui fut ensuite visitée; on y trouva des habitans qui montrèrent des dispositions fort bienveillantes. On emmena à bord un Anglais qui avait été laissé récemment à terre par un batiment employé à la pêche des perles.

A l'Ouest et en vue de Raraka, l'escadre découvrit une autre grande île, qui ne se trouve sur aucune carte et qui reçut le nom de *Vincennes*, du vaisseau que montait le commandant. Elle s'étend de 145° 17' à 145° 18' long. occid. et de 15° 39' à 15° 50' lat. mérid. On reconnut ensuite Carls-Hoff dont la position avait été faussement donnée: elle se trouve par 145° 28 m. 36 s. long. occid. et 16° 38 m. lat. mérid.

L'escadre signala ensuite le Groupe du Roi Georges et se mit à la recherche des deux îles, à l'Ouest de ce groupe dont l'existence était considérée comme fort douteuse et que l'on croit le Waterland de Lemaire. Les deux îles furent reconnues; la plus septentrionale, le *Wilson* ou *Waterland* est par 146° 5m. 57 s. long. occid. et 14° 26 m. lat. mérid.; l'autre, qui a reçu le nom de *Peacock*, du vaisseau qui l'a signalée le premier, est par 146° 25m. 37 s. long. occ. et 14° 34m. lat mer. De ce point, on observa une éclipse de soleil.

L'escadre se sépara: le *Peacock* longea la chaîne des îles Rurick et la côte méridionale des îles du prince de Galles, le *Vincennes* prit au nord et le *Porpoise* ainsi que le *Flying Fish*, visitèrent les îles du voisinage. Dans cette excursion, on eut lieu de reconnaître bien des erreurs sur les cartes dressées d'après les renseignemens antérieurs.

Après avoir examiné l'île Mates, l'escadre arriva au mouillage de Matavia, où elle a dû prendre du repos et renouveller ses provisions.

Cette première partie de l'expédition a rempli toutes les instructions que le commandant avait reçues et il espère n'être pas moins heureux dans la suite de son voyage.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance du 25 Février.

M. Gaiennié a présenté au nom de M. Lockett, un bill pour l'érection d'un monument convenable pour dépôt d'archives. L'impression en est ordonnée.

Après dispensation des règles, le bill de M. Conrad, ayant pour but d'incorporer la Société Samaritaine, a été lu section par section et adopté avec un léger amendement, portant à 12 le nombre des directeurs.

ORDRE DU JOUR.

Le *substitute* au préambule des résolutions relatives au comité chargé d'examiner les banques, présenté hier par le membre de l'Ascension, est mis en discussion. M. Wadsworth le soutient et en demande l'adoption. Mr. C. Conrad le combat et développe son opinion avec talent. Il doute que la législature ait le pouvoir de soumettre les banques à une investigation; il n'y a que deux banques à la Nouvelle-Orléans dont la charte réserve à la Législature le droit d'investigation: la Banque du Commerce et la Banque d'Orléans. Or, dit M. Conrad, si ce droit d'investigation était inhérent à la Législature, pourquoi en aurait-on fait une réserve expresse dans quelques cas isolés? Si l'on avait pensé que le pouvoir d'investigation fût acquis de droit, on n'aurait pas réservé spécialement pour deux banques. En 1836, la Législature a même décidé que le pouvoir d'investigation n'appartenait qu'au pouvoir judiciaire.

M. Wadsworth réplique longuement. Il dit que si la doctrine qu'on vient d'émettre pouvait prévaloir, la Législature se trouverait placée sous le contrôle des banques; que c'était une absurdité de créer une corporation sans se conserver le droit de la contrôler. Des banques, par exemple, ont, dit-on, spéculé sur les cotons; faut-il donc s'arrêter à la rumeur publique ou examiner les faits? Il croit que les banques ont abusé de leurs chartes; il est pour un bon système de banque, mais il s'opposera toujours aux monopoles et au favoritisme.

M. Allure combat l'amendement, (*substitute*) en discussion, parce que ce n'est qu'une pure abstraction sans aucune utilité pratique.

La proposition de rejeter le *substitute* est rejetée par 21 contre 8.

On passe à la discussion du bill relatif au rail-road de la Nouvelle Orléans à Nashville, et la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. Thomas. Le bill est lu section par section. M. Brashear présente par amendement un nouveau bill ayant pour titre: "Acte pour amender la charte de la Banque de la Bourse, dans le seul but d'accélérer la construction du chemin de fer de Nashville."

M. Kenner combat la proposition de M. Brashear, et après une assez vive discussion sans résultat, la chambre reprend sa séance.

M. Brashear soutient longuement son amendement en expliquant son but et ses motifs. M. Gaiennié combat l'amendement et défend le bill original en en faisant sentir la grande importance pour la ville de la Nouvelle Orléans.

M. Kenner combat le bill en motivant longuement son opinion. Le membre de Nachitoches allait entrer dans la discussion lorsque l'orateur a décidé que la proposition de rejeter devait clore le débat: décision qui est infirmée par la Chambre.

M. [illegible] fait quelques observations sur la nécessité de donner à la discussion toute la latitude possible sur un sujet aussi important.

M. Lewis combat le bill avec beaucoup de chaleur. M. Davidson soutient le bill et développe longuement son opinion.

La chambre s'ajourne.

Les Commissaires du *Land Office* ont dressé le tableau suivant des ventes de terres qui ont eu lieu du mois de septembre 1838, au mois de septembre 1839:

	Acres.	Dollars.
Ohio.	3,915,174 73	$4,936,857 35
Indiana.	8,435,109 87	10,644,901 19
Illinois.	[illegible]	[illegible] 83
Missouri.	4,637,357 79	5,8[illegible] 00
Alabama.	[illegible]	7,171,777 34
Mississipi.	7,090,631 84	[illegible] 15
Louisiane.	2,338,[illegible]	2,874,[illegible] 00
Michigan.	4,778,745 89	6,[illegible] 21
Arkansas.	2,547,736 66	4,[illegible] 66
Wisconsin.	1,648,234 96	2,106,[illegible] 60
Iowa.	420,3[illegible] 32	546,[illegible] 31
Floride.	374,323 27	4[illegible] 00
Total.	53,911,800 62	[illegible] 9,843 71

BANQUE DES AMELIORATIONS.

Nous formions un groupe ce matin, et la conversation animée par l'intérêt du sujet, roulait sur l'élection des directeurs de la Banque des Améliorations. Chacun soutenait ses prédilections et c'était à qui mieux mieux pour farder les uns et [illegible] les autres. [illegible] un directeur une probité irréprochable, l'habitude des affaires, une grande indépendance [illegible] attaché aux institutions [illegible] *Tickets* [illegible] le Dr. P. F. Thomas [illegible] directeur de la Banque des Améliorations. P. F. THOMAS.

PLUSIEURS ACTIONNAIRES.

FORMATION DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS DU GENIE DE LA LOUISIANE.
Suite et fin.

L'OFFICIER de service, en arrivant sur le lieu de l'incendie, établira parmi ses hommes le calme et le silence. [illegible] qu'il doit s'attendre dans un moment pareil, dix fois plus de monde qu'il n'en faut, et qu'on travaille beaucoup moins et avec peu de succès, parce qu'il y a confusion, et qu'on ne peut se faire entendre ni se faire obéir; sans obéissance, point de travail utile, manque de force, désunion.

L'officier ou le sous-officier de semaine prendra immédiatement le commandement; le capitaine visitera tous les établissemens, [illegible] et supprimera ceux qu'il jugera inutiles.

Pour que le service des Sapeurs puisse bien marcher et être utile aux autres pompiers, il faut que chaque officier, sous-officier, caporal et Sapeur connaisse bien les fonctions qu'il a à remplir [illegible] départ du poste [illegible] le lieu de l'incendie, attendu que tous les hommes ne doivent pas marcher au même moment, [illegible] et que tout le monde ne soit pas harassé de fatigue en même tems, si l'incendie était de longue durée. Il faudra donc préciser par une instruction particulière, les devoirs de chacun, et établir un ordre de service dans chaque section.

Il sera expressément défendu à tout Sapeur de s'écarter du poste qui lui aura été désigné sur le lieu de l'incendie, et s'il a été employé par l'officier ou le sous-officier il rejoindra son poste aussitôt que le service pour lequel il aura été employé sera terminé.

Etant à un incendie, on ne fera jouer la hache qu'à la dernière extrémité et qu'en dernier ressort et après que tous les chefs des pompes en quel [illegible] reconnaîtront l'urgente nécessité.

En indiquant le moyen de sauvetage dans le cas où les escaliers d'une maison seraient embrasés, on a oublié de prévenir qu'en outre du sac de sauvetage, il y aura des échelles à crochets, des échelles de cordes, des cordes à noeuds, des cordes lisses, des brassières, etc., pour les personnes assez adroites pour s'en servir, ce qui ne reste pour [illegible] un cas forcé si l'on avait beaucoup de monde à sauver à la fois.

Pour bien employer efficacement les hommes dont on pourra disposer, il y aura exercice, de gymnastique deux fois par semaine et d'études spéciales par attaques simulées, tous les dimanches, ainsi que manœuvres des pompes, charriots, échelles à crochets et cordes, etc.

Les Sapeurs Pompiers ne considéreront un feu comme éteint qu'après que les dispositions bien prises, que les bois ou les fers en auraient pu se trouver debout après avoir été bien sondés. Cela prouvera que des secours bien dirigés ont eu un heureux résultat.

L'importance d'un service de Sapeurs Pompiers bien organisé, se fait tellement sentir en ce moment, que déjà plusieurs personnes recommandables désirent faire partie de ce corps comme membres honoraires.

Frappé de la rapidité effrayante avec laquelle se succèdent les incendies dans cette ville [illegible] Compagnie bien exercée qui peut rendre de grands services aux Compagnies d'Assurances, et aux propriétaires. [illegible] secours en [illegible] pompiers, desquels principalement elle espère obtenir le concours.

Le ticket suivant recevra l'appui d'un grand nombre d'actionnaires de la Banque des Améliorations.

M. DUCROS,
H. D. PEYRE,
CHS. FORSTALL,
VICTOR ROUMAGE,
CHS. LESSEPS,
A. CHATEAUNIER,
P. MARSOUDET.

A la prochaine élection de la Direction de la Banque des Améliorations, les personnes dont les noms suivent, seront soutenues par un grand nombre de votans:

Pour Directeurs de la Banque des Améliorations.
J. M. DUCROS.
H. D. PEYRE.
A. CHATEAUNIER.
V. ROUMAGE.
CHS. FORSTALL.
JOS. PILIE.
P. MARSOUDET.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, Mr. WILLIAM FREBET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection. 5 fev—tf

Messieurs les Editeurs,
Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs,
Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des 1ere, 2de et 3me MUNICIPALITES.

Monsieur l'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. OUVELLIER, répondant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.
24 déc—tf VOX POPULI

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. [illegible] Buisson à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra les votes de nombreux partisans.

ASSOCIATION DES AMERICAINS DE NAISSANCE.
[illegible]
26 fev—1

OFFICIEL.

Nomination par le Gouverneur sur l'approbation du Sénat.

J. [illegible] Zacharie, directeur de la Banque [illegible]

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
Seconde Session—Quatorzième Législature.

JOURNAL DU SENAT.
Jeudi 20 février 1840.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Félix Garcia, [illegible], Bossier, Crow, Downs, Derbigny, [illegible], Hiriart, Penn, Porche, Scott de Féliciana, Scott de Bâton-Rouge, Thibodeaux et Winn.

Rapports.

M. Penn du comité auquel avait été référée la résolution relative à la Rivière [illegible], a présenté le rapport suivant, dont impression a été ordonnée.

Le comité, auquel avait été référée la résolution relative à l'amélioration de la rivière Bogue Chitto, soumet respectueusement le rapport et les résolutions suivantes.

Le comité dans l'accomplissement du devoir qui lui était imposé, s'est référé aux dispositions de l'acte de la Législature, approuvé le 15 janvier 1835, et au rapport de Wm. H. Harford, assistant ingénieur, présenté au bureau des travaux publics, en novembre 1834, d'après lequel il paraît, que la somme de $63,115 a été affectée pour améliorer plusieurs cours d'eau, dans le 8me district judiciaire et distribuée de la manière suivante: savoir:

Pour améliorer la rivière Amite		$3,000
Do	do Ticfaw	5,215
Do	do Natalbany	1,460
Do	de la rivière aux Perles [partie ouest.]	25,745
Do	do Bogue Chitto	21,340
Do	do Bogue Talia	465
Do	do Tangipaho	5,890
	Ensemble	$63,115

En se référant à une communication du secrétaire du bureau des travaux publics, datée du 11 de ce mois adressée au comité en réponse à certaines questions posées, l'on trouvera que, au premier janvier de l'année 1840, les sommes suivantes ont été dépensées pour améliorer les cours d'eau suivants savoir:

	Talia.	Tangipaho et Natalbany.	West Pearl River
En 1835	$2181 82		
1836		2674 19	
1837		1722 18	$1083 47
1838			1941 36
1839			1370 66
	$2481 82	$4396 37	$4392 69

Formant la somme totale de $11,275 88
Dépensée jusqu'au 1er. janvier 1840.

Selon l'opinion du comité, la grande importance et l'avantage qui résulteraient de l'amélioration des deux plus grands cours d'eau mentionnés ci-dessus, et pour laquelle la Législature a fait de si grandes allocations, demandent que la Législature ordonne au bureau des travaux publics de s'en occuper immédiatement et d'une manière effective. Les avantages qui résulteront en rendant navigables la branche ouest de la rivière aux Perles et la rivière Bogue Chitto offriront un bénéfice immense, non seulement aux parties du pays arrosées par leurs cours mais encore à la Nouvelle-Orléans sous un point de vue commercial. Lorsque le chenal que l'on s'occupe maintenant de fouiller, à partir de l'Ouest à l'Est de la Rivière aux Perles, sera achevé, les communications, entre la capitale du Mississipi et celle de la Louisiane, seront faciles, sûres et promptes, et fourniront de plus l'agrément et la commodité de voyager par eau et de parcourir une distance de quelques centaines de milles au travers d'un pays riche, fertile et productif; et en même tems nous donneront l'avantage d'emmener à notre marché une quantité immense de coton, qui est maintenant transportée de ces pays producteurs à la Mobile. La rivière Bogue Chitto (qui ne peut être rendue navigable avant la branche ouest de la Rivière aux Perles) donnera, à son tour, de grands bénéfices par ses produits et ouvrira une communication à un marché d'une grande quantité de produits, particulièrement sous le rapport du bois et des matériaux de construction, bois qui abondent en grande quantité sur les bords de cette rivière et qui sont d'une qualité supérieure et de différentes espèces très variées. Ajoutez à cela un grand nombre de rivières tributaires qui y versent leurs eaux de distance en distance, et qui offrent assez d'eau pour les rendre navigables et à peu de frais pour préparer ses immenses forêts à fournir des matériaux de construction; et la grande importance d'une très prochaine navigation de cette rivière, attirera bientôt l'attention des hommes les moins observateurs et convaincra les plus sceptiques de ses avantages.

Le comité fera aussi observer que les remarques qui ont rapport à la rivière Bogue Chitto s'appliquent également à la rivière Ticfaw.

En faisant l'examen des opérations du bureau des travaux publics, depuis la passation de la loi ci-dessus mentionnée, nous avons trouvé que la somme de $2400, avait été allouée pour améliorer la rivière Talia, et cependant le bureau a autorisé en 1835 la dépense d'une somme de $2481 82 et pour cela le bureau a pris une somme de plus de deux mille piastres des fonds destinés à améliorer d'autres rivières d'une plus grande importance, et l'a affectée à l'amélioration de la rivière Talia.

Le comité recommande respectueusement que les travaux commencés sur la branche Ouest de la rivière aux Perles soient continués avec zèle et activité jusqu'à ce que la navigation soit rendue praticable à la hauteur de l'embouchure de la rivière Bogue Chitto; et après de continuer les travaux sur la rivière Bogue Chitto jusqu'à ce qu'ils soient achevés ou jusqu'à ce que la somme allouée par la législature soit dépensée, et après diriger les travaux sur la rivière Ticfaw; et que celui qui dirige ces travaux soit autorisé, à telles saisons de l'année où il sera impossible de continuer ces travaux avec avantage sur lesdites rivières, d'employer les hommes sous son contrôle à réparer les chemins publics, et pour arriver à ces fins le comité vous soumet respectueusement les résolutions suivantes.

(Signé,) M. G. PENN,
Président du comité nommé par le Sénat.
F. G. DAVIDSON,
Président du comité nommé par la Chambre des Représentans.

Il est résolu, &c. Que le bureau soit et demeure requis de poursuivre avec hâte les travaux déjà commencés sur la branche Ouest de la Rivière aux Perles à la hauteur de l'embouchure de la Rivière Bogue Chitto, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement achevés; et qu'aussitôt après que possible, et avant de commencer d'autres travaux sur d'autres cours d'eau, d'employer tous les travailleurs, qui sont sous le contrôle de M. Morgan, à améliorer la navigation de la Rivière Bogue Chitto, et de continuer aussi jusqu'à ce que ces travaux soient achevés, ou jusqu'à ce que la somme allouée par la Législature à cet effet soit dépensée, et d'employer ensuite les travailleurs sur la Rivière Ticfaw.

Il est de plus résolu, &c. Que celui qui dirigera ces travaux soit et demeure autorisé et requis, toutes les fois que, dans certaines saisons de l'année, il sera impossible de continuer ces travaux, d'employer les travailleurs sous son contrôle à réparer les chemins publics les plus rapprochés et les plus importants, donnant cependant la préférence aux chemins qui conduisent à un marché; et celui qui dirigera ces travaux devra aussi tenir un exposé du nombre de jours qu'il aura employés à faire travailler et du nombre des travailleurs, et et. fera le retour au bureau des travaux publics.

M. Scott de Féliciana du comité nommé pour examiner le collége de la Louisiane, a présenté le rapport suivant dont impression a été aussi ordonnée:

RAPPORT du comité réuni nommé par les deux Chambres de la Législature pour examiner la situation du Collége de la Louisiane.

Le Collége de la Louisiane est situé à Jackson, village florissant dans la paroisse d'Est Féliciana, Etat de la Louisiane, dans une partie de cette contrée qui n'est surpassée par aucune autre contrée du Sud par sa salubrité; et pour preuve de ce qu'avance le comité il n'y a pas eu un seul cas de décès par cause de maladie dans cette institution depuis son origine.

Cette institution fut incorporée en 1825 et dotée par l'Etat d'une somme de cinq mille piastres par an, et reçut, en outre, sa part des sommes allouées pour le soutien des écoles publiques dans les paroisses d'Est Féliciana et Ouest Féliciana.

En 1835, l'Etat dota de nouveau cette institution d'une somme de quinze mille piastres par an, pour l'espace de dix années.

De ces dotations et des sommes provenant de l'éducation les administrateurs du Collége ont payé leur président, leurs professeurs et les autres employés et ont fait construire les édifices au coût ci-après exposé

Le Collége de la Louisiane consiste en deux départemens, l'un est le collége propre, et l'autre est le département préparatoire.

Le collége propre est sous la direction d'un président et quatre professeurs, savoir:

Professeur de Mathématiques,
Do. de Chimie et d'Histoire naturelle,
Do. des Langues anciennes,
Do. des Langues modernes,

Le salaire du président es de trois mille piastres par an, $3000

Et le salaire de chaque professeur est de deux mille piastres, 8,000

Total, ... $11,000

Depuis l'année mil huit cent trente deux, le nombre des élèves, dans le collége propre, a augmenté peu à peu chaque année, (1838) depuis le mois de juillet jusqu'au mois de décembre et la même année il y avait dans le collége propre quatre élèves pensionnaires et quatre élèves externes, en tout huit élèves; et à la même époque, en 1839, il y avait dans le collége propre vingt-six élèves pensionnaires et dix élèves externes, en tout trente-six élèves. En dans le moment actuel il y a dans le collége propre vingt-trois élèves pensionnaires et sept élèves externes, en tout trente élèves.

De ce nombre cinq sont aux frais de l'Etat et d'autres élèves indigens qui sont enseignés gratis.

Il y a quatre classes d'étudians dans le collége propre, savoir: ceux qui passent dans le collége propre, ceux de la seconde année, de la troisième année et de la quatrième année.

Les études de la première classe sont *Virgile*, *Salluste*, *Horace*, l'*Analecta* de Xénophon et le *Græca Majora*, l'Arithmétique revue et augmentée et les premiers élémens de l'Algèbre et quelques auteurs français et espagnols selon l'intelligence des élèves.

Les études de la seconde classe sont l'algèbre et la géométrie, le grec, les antiquités romaines, Levy, Tacite, les fastes grecs et l'Iliade d'Homère, les auteurs français et espagnols, selon l'intelligence des élèves.

Les études de la troisième classe sont: la trigonométrie sphérique et plane, l'arpentage, la navigation, la géométrie analytique, les calculs différentiels et intégrals, la chimie et l'histoire naturelle, la rhétorique, la composition, la critique, l'histoire ancienne et moderne, la logique et la pratique des langues modernes selon l'intelligence des élèves.

Les études de la quatrième classe sont: la chimie, l'histoire naturelle, la philosophie morale, la physique, l'optique, l'astronomie, les mécaniques, les évidences du Christianisme, la loi des nations, les lois constitutionnelles, l'économie politique, et la pratique des langues modernes.

Il y a eu à trois différentes époques des élèves gradués, en 1837 deux élèves; en 1838, trois; en 1839, trois élèves; deux des élèves qui ont été gradués en 1839 étaient aux frais de l'Etat.

La [illegible] classe se compose maintenant de quatre élèves qui doivent être gradués cette année. Peut être convient-il d'observer ici que parmi le nombre des élèves qui ont été gradués parmi lesquels étaient des élèves aux frais de l'Etat, il y en a qui occupent des emplois honorables et qui sont distingués dans leur profession, tels que [illegible] du St. Evangile, chirurgiens et avocats.

Il y a dans le collége une bibliothèque, de [illegible] à deux mille volumes d'ouvrages choisis à l'usage des élèves par des hommes instruits, nommés à cet effet par les administrateurs.

Le comité ne s'est pas assuré du coût de ces ouvrages.

Il y a aussi appartenant au collége un *apparatus* de chimie, de philosophie et d'astronomie suffisant pour expliquer ces différentes branches d'études.

Le comité ne s'est pas non plus assuré du coût de l'*apparatus*.

Les édifices du collége propre consistent en deux grands bâtimens en briques à deux étages, longs de [illegible] pieds, [illegible] chambres [illegible] pour recevoir soixante huit élèves [illegible] chaque chambre.

Le coût de ces édifices est à peu près de [illegible] mille piastres [48,000.]

Le prix de l'enseignement dans le collége [illegible]

[illegible]

Mr. Downs, conformément à avis donné, a présenté un bill intitulé: "Acte pour étendre la juridiction des juges de paix.

M. Penn a présenté avec permission, sans avis au préalable, un bill intitulé: "Acte pour venir au secours de l'académie de Franklington, dans la paroisse de Washington; ledit bill a subi sa première lecture.

M. Hoa a obtenu permission de présenter sans avis préalable, "un Acte relatif aux Districts d'Election dans la paroisse d'Orléans.

Le dit bill a subi sa 1ère. lecture.

M. Porche a aussi obtenu permission de présenter un bill intitulé "Acte pour créer un district d'élection additionnel dans la Paroisse de la Pointe Coupée, et pour d'autres objets."

Le dit bill a subi sa 1ère. lecture et après dispense des règles, il a subi sa 2ème et 3me. lecture et a passé.

Sur motion de M. Scott de Baton Rouge, le bill intitulé "Acte pour abroger la 9me. section d'un acte intitulé "Acte pour créer une nouvelle paroisse sous le nom de Paroisse de l'Union," approuvé le 13 de mars 1839.

Le dit bill a été de nouveau pris en considération. M. Derbigny a fait motion d'y insérer la Paroisse de Jefferson.

La dite motion a prévalu et le dit bill alors a passé ainsi amendé.

M. Scott de Baton Rouge a demandé l'appel nominal sur le rejet du bill intitulé 'Acte pour régler le mode de procéder dans les actions d'éviction.'

Le résultat a été comme suit:

Pour le rejet du dit acte, MM. Bossier, Downs, Hiriart, Penn, Scott de Baton Rouge, Scott de Féliciana et Winn—7 voix.

Pour l'adoption MM. Crow, Derbigny, Hoa et Thibodeaux—4 voix.

En conséquence le dit bill a été rejeté.

Messages portés à la Chambre:

Le Secrétaire a été chargé d'informer la Chambre que le Sénat avait donné son concours aux résolutions et bills suivants provenant de la Chambre:

'Acte pour émanciper Elizabeth Ann Brooks, épouse de J. H. D. Bowmar.'

'Acte réglant le mode de composer et faire le tirage des jurés des Cours de District.'

'Acte pour régler le mode d'annoncer les ventes des Shérifs de Ouachita, Caldwell et de Catahoula.'

'Acte étendant les pouvoirs du jury de police de la paroisse de la Pointe Coupée.'

Le dit bill a reçu le concours du Sénat avec amendements.

'Acte pour venir au secours de Benjamin Bryan.'

'Résolution invitant nos membres du Congrès, à obtenir une allocation pour pratiquer un chemin à voitures de Vidalia à Natchitoches.

'Résolutions requérant le Trésorier de fournir certains livres de lois au Greffier de la Cour de District de la Paroisse d'Est Féliciana.'

La dite résolution a reçu le concours du Sénat avec amendement.

Il a aussi soumis au concours de la Chambre:

L'acte pour abroger la 9me section d'un acte pour créer une nouvelle paroisse sous le nom de Paroisse de l'Union, approuvé le 13 de mars 1839.

Et la 'résolution relative au comité des Banques.'

Il a aussi informé la Chambre que le Sénat avait rejeté le bill de la Chambre intitulé 'Acte pour régler le mode de procéder dans les actions pour éviction.'

2me. et 3me. lectures.

Le bill intitulé 'Acte pour venir au secours de Samuel Smith,' a subi sa seconde lecture, et après dispense des règles, il a subi sa troisième lecture et a passé.

Le bill intitulé 'Acte pour créer un notaire public dans et pour la ville de Washington, paroisse St. Landry, et deux notaires publics pour la paroisse d'Ouest Feliciana, ayant été pris en considération, a subi sa seconde lecture, et après dispense des règles, il a subi sa troisième lecture et a passé.

Sur motion de M. Hoa, le bill intitulé 'Acte pour encourager les compromis entre créanciers et débiteurs et pour exempter les débiteurs des frais judiciaires,' a été fixé à l'ordre du jour pour demain 20 de février.

Sur motion, le Sénat s'est occupé à huis clos des affaires de l'exécutif

Les portes ont été ouvertes; sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 10 heures du matin.

DERNIERES DATES.

New-York	fev 14	Liverpool	[illegible]
Boston	fev 12	Londres	dec 20
Philadelphie	fev 15	Havre	jan 10
Washington	fev 15	Paris	jan 9
Baltimore	fev 15	Bordeaux	jan 10
Charleston	fev 9	Madrid	jan 1
Vera-Cruz	fev 10	Cadix	dec 10
Tampico	fev 5	Havane	fev 10
Mexico	fev 4	Houston	fev 21

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.
Nouvelle-Orléans, le 26 Février 1840.

Notre marché prend tous les jours un aspect plus animé; les prix de quelques articles reprennent un peu, tandis que d'autres ont encore une tendance à la baisse. Les communications avec les hauts continuent à être ouvertes, et des steamers arrivent tous les jours dans notre port. Cependant les demandes n'ont pas encore atteint ce degré d'activité auquel on devait s'attendre.

COTON. Arrivé depuis le 21 courant, 15,879 balles Louisiane et Mississipi; 2,273 Tennessee et North-Alabama; 170 Arkansas; 170 Mobile; en tout 18,539 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps, au Havre, 1,[illegible] balles; à Bordeaux 407; à Hambourg [illegible]; à Gênes 277; à Trieste [illegible]; à New-York 346; à Portsmouth [illegible]; en tout [illegible] balles; ce qui augmente le stock sur place de 13,007 balles, et l'élève à 128,416 balles, y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 25 courant.

Nous avons dit dans notre revue de samedi, que le marché de coton s'était fermé ferme dans la soirée du jour précédent, et avec de bonnes demandes; depuis, cependant, les demandes ont été limitées et les transactions se sont faites sur une plus petite échelle, vû la hausse du fret et l'impossibilité dans laquelle on a été d'avoir des navires [illegible] mettre à cette hausse, circonstance qui a forcé les principaux facteurs à se retirer du marché. Samedi, les opérations n'ont pas excédé 1,000 balles, par petites parties, et à des prix qui ont été à peine au pair de ceux du cours. Lundi, il s'est vendu 3,300 balles, cependant le marché a été languissant, et les prix ont paru avoir plutôt une tendance à la baisse. Hier, le marché a été calme et il s'est fait [illegible] balles à prix irréguliers et peu soutenus. [illegible] sont faites au-dessous.

Les ventes, pendant ces trois jours, se [illegible] à 7,[illegible] balles, dont nous donnons les détails [illegible]: [illegible] balles Louisiane et Mississipi à [illegible] [illegible]

CLASSIFICATION [illegible] LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi. [illegible] Alabama.

Ordinaire,	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Commun	[illegible]	Commun,	[illegible]
Bon,	[illegible]	Bon,	[illegible]
Bon à beau,	[illegible]	Bon à beau	[illegible]
Bon à fin,	[illegible]	Bon à fin,	[illegible]

[illegible] COTON.

[illegible] Reçu [illegible] 18094 / 605231 / 641240
Précédemment [illegible]
Exporté pour [illegible] 6002 / 488865 / 545064
Stock [illegible] 128416

FARINE. [illegible]

PRIX COURANT DE GALVESTON.
22 Février 1840.

[illegible]

MATANZAS, 10 février.

[illegible]

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE FEU JAMES CRAIG—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 4 mars 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible], sera vendu dans une maison située en cette ville dans la rue des Champs-Elysées, entre les rues de Craps et d'Amour, No 171, les effets mobiliers dépendant de la susdite succession, et consistant en meubles, argenterie, linge de corps, batterie de cuisine, &c.
Conditions, comptant.
26 fev W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

SUCCESSION DE FEU WILLIAM NOTT—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 30 mars 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Chambre des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Quatre lots de terre situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, du Camp, Poydras et Gravier; les dits lots désignés par les numéros [illegible] sur un plan [illegible] 176 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. [illegible]
Un demi terrain situé dans le carré de la ville, rue d'Orléans, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 70 pieds de profondeur, ensemble la maison en briques à étage et les autres améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur testamentaire, divisés par coupons à ces échéances, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an, assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement, et sujets à un intérêt à raison de dix pour cent l'an en cas de non paiement à leur échéance, à partir du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement [illegible]
N. B. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Charles Boudousquié, not. pub.
Immédiatement après la vente ci-dessus décrite, et en vertu de l'ordre de Cour précité, il sera offert en vente publique, à l'encan, les Bonds et Actions ci-après décrits, appartenant à la susdite succession de Wm. Nott et Co.
BONDS ET ACTIONS, appartenant à la Wm. Nott. Soixante-neuf Bonds de $500 chaque, de la Compagnie de la Presse à Coton de la Nlle-Orléans, payables le 15 de mars 1846, portant intérêt à raison de six pour cent l'an [illegible]
Actions appartenant à la Société de Wm. Nott et Co.
Deux actions de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans, de mille piastres chaque, payées en entier.
Dix actions de la Compagnie de la Bourse des Négocians, de cent piastres chaque, sur lesquelles cinquante piastres par action ont été payées.
Conditions: six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire du feu Wm. Nott & Co. [illegible]
26 fev W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

SUCCESSION de feu James Craig—Vente par le Register des Testamens—Mardi, vingt-et-un mars 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 février 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un terrain situé au faubourg Marigny en cette ville, formant encoignure des rues [illegible] et Amour, mesurant 27 pieds de face à la rue Marigny, sur 60 pieds de profondeur et face à la rue d'Amour, ensemble la maison qui existe dessus, composée de deux appartemens à feu, deux grands cabinets et une galerie, et de plus une vieille cuisine de quatre appartemens, vieux four, puits, latrines, en mauvais état.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Seghers, notaire public. 26 fev

Succession de feu JEAN JACQUES MERCIER.
JEUDI, cinq mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 janvier 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les biens fonds et esclaves ci-après décrits:
BIENS FONDS:
Un terrain et la maison en briques qui s'y trouve, situés à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines; ledit terrain mesurant au pied français soixante-trois pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble toutes les autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
ESCLAVES:
Bernard, mulâtre créole, âgé d'environ 28 ans.
Nancy, négresse, âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfans Angèle âgée d'environ 3 ans et Ernest âgé de 6 mois.
Cora, fille de Nancy, âgée de 13 ans,
Michel, enfant de Nancy, âgé d'environ 11 ans,
Virginie, négresse âgée d'environ 35 ans, avec Pauline sa fille, âgée de 9 ans, Paul, son fils âgé de 3 1-4 ans, et Camille âgée d'environ six mois,
Nuina, autre fille de Virginie, âgée d'environ 13 ans,
Madeline, griffonne, âgée d'environ 23 ans,
Louise, mulâtresse, âgée d'environ 16 ans, avec ses deux enfans, savoir: Alphonse, et l'autre non encore nommé.
Caroline, mulâtresse, âgée d'environ 25 ans.
Conditions de la vente—La propriété foncière, un dixième comptant, et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement [illegible]
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Octave de Armas Esq. not. pub.

COUR DES PREUVES.—Paroisse d'Orléans.—Succession de feu Jean M. C. Griffon.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées, qu'un tableau [illegible] de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joséphine Chasal, veuve de feu J. M. C. Griffon, administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
26 fev W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Succession de Jean Baptiste Labatut et de Marie Félicité St. Martin, son épouse—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui ont intérêt, de montrer cause dans dix jours, pourquoi le compte présenté par Isidore Labatut, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PLATRE CALCINE de Paris, de la fabrique de Pouilly frères, à vendre, chez rue Conti ou se mouiller, rail-road Pont Chartrain.
Bois de plancher emboueté, à vendre par les soussignés. 26 fev DEPOUILLY, frères.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société sous la raison J. MAUREAU VIAL & Co. a été dissoute le 15 courant, d'un commun accord. MM. Lacout & Vial prendront [illegible]
LACOUT & VIAL, Encoignure Royale et Orléans.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société sous la raison de J. MAUREAU & Co. a été dissoute le 15 courant [illegible]

AVIS—Je préviens le public que M. Jacques Pecimereaux n'est plus chez moi, et que je ne suis pas responsable des dettes qu'il pourrait contracter [illegible]
MARIE PREINCITAUX, 63 rue St. Pierre.

CHAMPAGNE de qualité supérieure—100 paniers vin de champagne des premiers crus, en magasin et à vendre par J. P. BONNET, 33 rue Royale.

PERDU OU EGARE.
UN billet souscrit par M. J. F. Pepin, à l'ordre de M. Hugues Pédesclaux, daté 31 Décembre 1836, [illegible]

AVIS—AUX AMATEURS DES BALS DE CARNAVAL [illegible]
THEO. GUEDON. Nouvelle maison Parisienne, rue de Chartres, No. 180, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans.

AMUSEMENS.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.
Jeudi, 27 février,
M. JOVIAL,
Vaudeville en deux actes.
Scènes de MAHOMET, déclamées par MM. [illegible] et Donnay.
ROBERT MACAIRE et SON AMI BERTRAND A L'AUBERGE DES ADRETS.
Mélodrame en deux actes.
Le spectacle commencera à 6 1-2 heures précises.
Entrée: Loges $1—; Orchestre; Parterre — 50
Bureau au Théâtre.
Incessamment: LES ENFANS D'EDOUARD, Tragédie en 3 actes.

THEATRE D'ORLEANS.
JEUDI, 27 FEV. 1840.
La troisième représentation du LE BRASSEUR DE PRESTON, Opéra comique en 3 actes d'Adolphe Adam.
ETRE AIME OU MOURIR. Vaudeville en un acte de Scribe.
On commencera à 6 heures et demie précises.

BAL DEGUISE DE L'HOTEL ST. CHARLES.
26 FEVRIER.
MESSIEURS les souscripteurs aux Bals de Société de la Salle St. Louis sont informés que les bureaux sont ouverts tous les jours de 10 à 3 heures, à la chambre No. 12 de l'Hôtel St. Charles, et au magasin No. 5, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse, après la Banque des Améliorations.
Les souscripteurs aux Bals de Société pourront seuls être invités au Bal Déguisé. 26 fev

ADAM ET EVE.

CES deux magnifiques tableaux sont maintenant exposés à l'Arcade Banks au 1er étage; ce sont les copies vraies copies du magnifique tableau de Dubufe.
Heures d'exhibition: de 9 heures A. M. à [illegible] M. Prix d'admission, 50 cents. [illegible]

LE Bureau de Souscription au TIVOLI LOUISIANAIS [illegible] du Bayou, est ouvert rue d'Orléans, en face le Théâtre, où l'on peut souscrire depuis le matin jusqu'au soir.
Le prix de souscription est, Pour 6 Bals de [illegible] $4 00
Chaque cavalier a droit de conduire 3 dames.
Il est inutile de répéter que tous les jeux d'agrément qui s'y trouvent réunis, contribueront sans doute puissamment aux plaisirs de ces Bals Champêtres.
Le grand Orchestre sera dirigé par Mr. COBINI.

AVIS—Le propriétaire des BALS DE LA SALLE D'ORLEANS, a l'honneur de prévenir respectueusement les Dames et Messieurs que Jeudi prochain 27 Février, il donnera UN GRAND BAL DE SOCIETE PARE ET A CARACTERE.
Rien n'a été négligé par le soussigné pour rendre cette soirée agréable.
26 fev—3 MITAUD.

BALS.
SALLE D'ORLEANS.
LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura DES BALS PARES ET MASQUES, tous les lundis, Mercredis et Samedis de chaque semaine, PRIX d'entrée:—Cavaliers $2
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
29 nov A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTREE:
Cavaliers $1 50
N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.
Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

GRANDE LOTERIE
D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS, DE CALLDWELL, OAKEY ET PRITCHARD.

Tirage chaque jour à la Bourse St. Charles.
10,000 LOTS GAGNANTS .... $2,000,000.
Les tickets qui sont encore à vendre à $20, sont garantis n'avoir pas été tirés jusqu'au jour de la vente.
Bureau, encoignure Canal et St. Charles.
La liste de tous les numéros tirés chaque jour est publiée dans les journaux quotidiens. 20 fev

PHRENOLOGIE.
O homme apprends à te connaître.
LE docteur B. Hervie, de Paris, phrénologiste, informe respectueusement ses amis et le public qu'il a établi son cabinet, dans la rue du Camp, au No. 5, où il recevra toutes les personnes qui désireront avoir une définition exacte de leurs dispositions, de leurs talens et de leurs qualités, ou des renseignemens sur le choix de profession pour les enfans et leur éducation. 17 fev—1

POUR VERMILLIONVILLE, Perrys Bridge, Berrocks bay etc.
Le steamer COLORADA, capt. P. Underwood, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi 27 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. HALL & A. B. BEIN, 19, Nouvelle Levée. 26 fev

PAQUEBOT REGULIER POUR YAZOO CITY, Williams Landing, Satartia, Grand-Gulf, Rodney, Natchez et Vicksburg—Le steamer ATLANTIC est de jour en jour attendu et partira pour les ports ci-dessus mardi, le 3 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp.

BATEAU DE LA MALLE POUR LOUISVILLE.
Le steamer EDWARD SHIPPEN, ayant été retenu partira positivement ce matin, à 10 heures, de l'extrémité de la rue Poydras. Les passagers sont priés d'être à bord à cette heure. PIERCE SHANNON & BROTHERS, Agents.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
LE steamer PARQUIN, capitaine Lewis Choate, partira Vendredi 28 courant à 4 heures P. M. Pour balance de fret, ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à JUSTUS VAIRIN & Co., 36, rue Poydras.

POUR VERMILLIONVILLE, (Attakapas) et tous les ports intermédiaires.—Le steamer WASHINGTON, [illegible] capitaine Wheeler, partira mardi, 26 courant à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Douane.

POUR MAYSVILLE, PORTSMOUTH, Wheeling et Pittsburg—Le steamer AMAZON, capitaine J. H. Louderback, partira jeudi, 27 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BRO. 57, rue des Magasins.

POUR ST-LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires.—Le steamer GENERAL PRATTE, capitaine Casey, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à BOGERT & HAWTHORN, 66, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS et tous les ports intermédiaires—Le steamer LOUISVILLE, capt. Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à JOHN A. MERRITT, 66, Camp.

POUR SAN LOUIS, Velasco, Brazoria, Columbia, Galveston et Houston [Texas]—Le brick KAHNA-KANTA, capitaine Eustis, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira sous peu. [illegible] R. G. HEART, 66, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le navire le brick CHANCEY, capt. David Moore, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 66, Commune.

POUR LA MOBILE, (par la Rivière.) La goëlette HENRY CLAY, capt. Martin, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 66, Commune.

POUR BALTIMORE—Premier navire—La goëlette ALEXANDER WASHINGTON, capitaine C. H. Dearborn, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 66, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
LE navire GARONNE, capitaine Bogert, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. [illegible] N. WILKINSON.

POUR NEW-YORK—Le [illegible] REPUBLICAN, capitaine Wilson, partira jeudi prochain, 27 du courant. Pour fret de 300 balles coton ou le fret suivant [illegible] F. LAIDLAW, 61 rue du Camp.

POUR BOSTON—Le brick PILGRIM, à besoin de 80 balles de coton pour compléter sa cargaison et il partira ce soir. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick VOLTAIRE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BALTIMORE—Ligne de paquets de la Nouvelle-Orléans et Baltimore—La barque ISRAEL FERRY, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

VENDRE OU A FRETER—La goëlette CORA. S'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co.

A FRETER—La goëlette WATERWITCH, prête à prendre une cargaison, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co., 19, rue Toulouse.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot RUDOLPH GRONING, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira positivement samedi, 29 du courant. Les passagers sont requis de se trouver à bord à 8 heures.

LIGNE DE LA NLLE-ORLEANS ET DE LA MOBILE. Par le Nouveau Bassin.
La goëlette MARY ELLEN, capt. Ellis, partira sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 66, Commune.

(Paquebot régulier) POUR MATAGORDA, Linn's landing et le Live Oak—La goëlette FREDERICK ARNET, capitaine Hughes, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à BRENT & CLARK.

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts ST. LOUIS, capitaine King, partira dans dix jours. Pour passage s'adresser au capitaine King, à bord, au ponton 22, seconde municipalité, ou à STETSON & AVERY, 66 rue Gravier.

DEMANDE D'UN NAVIRE—On a besoin d'un navire pouvant porter de 8 à 900 barils pour prendre une cargaison pour les Indes Occidentales. JOS. H. ASHBRIDGE.

POUR PHILADELPHIE—Premier navire—La goëlette neuve GEORGE KLOTS, capitaine J. H. Beal, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 66 Commune.

POUR LIVERPOOL—Devant partir le 28 Février courant.—Le trois-mâts FRANCONIA, capitaine Crabbes, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à J. BAILEY, 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, JOSEPH PORLER, capitaine Porter, partira sous peu. Pour fret de 700 balles coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY.

POUR LOUISVILLE—Le trois mâts LOUISVILLE, capitaine Allen, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de marché aux légumes, ou à FOSDICK & BRO. 70, Camp.

POUR BALTIMORE—Le brick GEORGE, capitaine Pepper, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick GAZELLE, capitaine Glover, partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 72, rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui 26 courant, à 10 heures A. M., dans le rue du Canal, entre les rues du Magasine et Levée, [illegible]
26 fev—1

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures P. M. dans la rue de Commerce, au No. 64, par ordre et sous la protection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra, [illegible]

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin No. 19, rue Gravier, 27 demi-pipes Eau-de-vie, 100 caisses Citron. 26 fev—1

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu Jeudi, 27 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, la mulâtresse SOPHIA, âgée d'environ 20 ans, [illegible]
Conditions: Comptant. 26 fev—1

PAR JOSEPH LECARPENTIER. VENTE DE SYNDIC. Faillite de Claret Thomas.
IL sera vendu le Mercredi 25 mars prochain, à midi, à la Salle des Bains de la rue St. Louis, les propriétés suivantes, conformément à un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 20 Février:
1o. Un lot de terre désigné par le No. 13, compris entre les rues [illegible], des Grands-Hommes, Moreau et Gordon, [illegible] la Troisième Municipalité. [illegible]
2o. Un lot de terre, désigné par le No. 24 de l'îlet 85 du [illegible], mesurant 25 pieds 4 pouces de face à la rue Presper sur 150 pieds de profondeur entre les rues de l'Union et des Français.
3o. Un lot de terre à Mandeville, de l'autre côté du lac, désigné par le No. 3, de l'îlet 64, sur le plan dressé le 15 janvier 1834, par L. Bringier, et mesurant (mesure française) 267 pieds 1-2 de face à la rue Fey, 200 pieds sur la rue Villeré et la même dimension sur les deux autres côtés.
Conditions—comptant. Les actes de vente par-devant C. Pollock, not. pub. 26 fev—[illegible]

PAR A. D. DORIOCOURT. VENTE SANS RESERVE.
MERCREDI, 26 février 1840, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, il sera vendu sans réserve les propriétés suivantes:
1o. Un lot de terre situé dans le carré de la ville, rue Bourgogne, entre Hospital et Quartier, ayant mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Bourgogne, [illegible] de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent [illegible]
2o. Un lot de terre, situé dans l'Esplanade, mesurant environ 66 pieds de face à la rue Esplanade sur 149 de profondeur.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés et hypothèque.
Les acquéreurs seront tenus de nommer leurs endosseurs [illegible] 26 fev—[illegible]

AVIS AUX PERSONNES QUI TIENNENT CAFE.
IL sera vendu à l'encan, mercredi 26 du courant, par R. B. Sykes, s'il n'est pas vendu en vente privée avant cette époque: l'établissement connu sous le nom de CAFE ST. LOUIS, situé dans la rue de la Nouvelle Levée, au No. 85, ensemble avec tout ce qui en fait partie, qui est nécessaire à un établissement de ce genre, plus de trente lits et bois de lits, batterie de cuisine, chaises, tables, et toutes choses convenables à une pension bien montée.
Cet établissement jouit des eaux que lui fournit l'water works, et qui ont été payées par le propriétaire actuel, pour une année, finissant le 31 janvier 1841. On doit ajouter qu'aucune maison de ce genre, sur la Levée, ne jouit de la faveur de plus de personnes tant de la ville que de la campagne. Les personnes qui désireraient acheter cet établissement, peuvent venir l'examiner et en juger par eux-mêmes. Le propriétaire ne le vend que parce qu'il a d'autres affaires en mains qui l'occupent exclusivement.
24 fev—5

GRANDE VENTE DE VINS DE CHOIX, d'importation directe.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, (sans réserve) mercredi, 26 du courant, à 11 heures du matin, aux nouveaux magasins en briques nos. 4 et 5, rue Carondelet, le plus fort lot de vins de Madère, de Porto et autres, qui ait été offert à la Nlle-Orléans, comprenant les marques réputées suivantes:

Lot no. 1.	40 pipes madère, marquées B L-madeira	
	25 quarts pi.	do
Lot no. 2.	20 pipes marquées	F B Madera
	30 quarts pipes	do.
Lot no. 3.	26 pipes marquées	F B Port
	50 quarts pipes	do.
Lot no. 4.	30 pipes marquées	[illegible] Port,
	40 demi pipes	do.
Lot no. 5.	25 quarts pipes marquées	L M Port.
Lot no. 6.	75 quarts pipes, D[illegible] Madeira	
Lot no. 7.	20 pipes Madeira de choix	RD & Co. A
	25 demi pipes	do
	50 quarts pipes	do
Lot no. 8.	40 pipes	do R D & Co. H
	40 quarts pipes	do.
Lot no. 9.	10 pipes	do R R & Co. R.
	20 quarts pipes	do.
Lot no. 10.	4 pipes	do R D & Co. R
	4 demi pipes	do
	12 quarts pipes	do
Lot no. 11.	25 caisses madère choix, 3 doux. R D & Co.	
Lot no. 12.	24 do	do R D & Co O P J.
Lot no. 13.	24 caisses extra choix, vieux, marquées R D & Co.	
Lot no. 14.	20 barriques vin médoc, 4 doux.	
Lot no. 15.	30 do	do St. Emilion, 1835.
Lot no. 16.	400 caisses Médoc Palmer	
Lot no. 17.	5 balles bouchons.	
Lot no. 18.	20 quarts Sauterne.	
Lot no. 19.	50 paniers guignolet.	

Les vins ci-dessus sont dignes de l'attention des commerçans et seront vendus en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions de la vente—Toute somme au-dessous de $300 comptant; de $300 et au-dessous de $500 à 60 jours; de $500 et au-dessous de $1000, à 4 mois, et $1000 et au-dessous de $1000, à 6 mois; et depuis $1000 et au-dessus à 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 17 fev—[illegible]

JE soussigné, *Hermogène Centreille*, nommé par M. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières [illegible] tous les numéros de ladite Loterie [illegible]
Numéros sortis jusqu'à ce jour 57,100
Nouvelle-Orléans, 20 février 1840.
[Signé.] H. CANTRELLE.

Je [illegible] Lucien Hermann, Notaire Public, certifie par le présent [illegible]
LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

Tirage Officiel de la Grande Loterie d'Etat, Classe Extra, No. 5 pour 1840.
[illegible]

GROS LOT DE $[illegible]
BILLETS SEULEMENT $2 50—[illegible]

GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE No. 10, pour 1840.
Autorisée par la Législature de l'Etat.
Se tirera, mardi, 25 Février 1840, à sept heures p. m. à l'Hôtel de Cité, sous la direction des Commissaires.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 Numéros—12 Sortants.

PROGRAMME:
[illegible]
Billets $2 50—Demi do. $1 25—Quarts do. 63 cts.
[illegible]

Tirage officiel de la GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE, [Classe 10e.]
[illegible] 13 | 14 | 74 | 52 | 6 | 33.

MERCREDI LE TIRAGE
Gros Lot $27,000
Un Lot de 7,000
Vingt lots de 1,000
75 Numéros—ballottés—13 sortant.
Billets à vendre au bureau des Directeurs, D. S. GREGORY & Co., 25 fev 33, rue de Chartres.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Mme. BUFFET prévient le public et ses amis qu'elle a quitté la rue Chartres, par suite de l'incendie de l'Hôtel St-Louis, et qu'elle vient de transporter son magasin dans la rue Toulouse [illegible] dans [illegible] bonne diverses objets très frais, tels que primes, impériales, [illegible] Madame Buffet compte toujours sur le bon patronage de ses amis, ne négligera rien pour tenir son magasin bien assorti. 24 fev

LE soussigné offre à vendre, provenant de récentes importations:
Vins rouges en barriques (Montferrand.)
Do Supérieurs (St-Estèphe.)
Do En demi barriques.
Cognac en demi pipes, [illegible]
Do En quarts de pipes, [illegible]
Cognac en demi pipes, Fine Champagne.
Vins rouges en caisse, de toutes qualités.
Prunes en grande pruneaux.
Liqueurs, anisette, fruits à l'eau de vie, &c.
Fruits au jus et conserves alimentaires de Bordeaux [illegible] Huiles en paniers de Bordeaux et Marseille.
Vins fins des crus Lafitte, Latour, Haut Brion, &c.
24 fev TH. BARBANCEY, 8, rue Conti.

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX aux prix de New-York, reçus par les derniers arrivages.
30 caisses brodequins noirs et de peau rouge pour nègres,
[illegible] do do en veau pour hommes,
[illegible] do do pour enfants,
[illegible] do do rouges et épais do,
[illegible] do de jolie variété pour femmes,
[illegible] do bottes de veau fines et épaisse,
[illegible] chapeaux de feutre et de laine pour hommes.
Ainsi qu'un assortiment de bottes et souliers pour hommes, pour enfants et pour dames, à vendre par celui ou par de caisse par C. T. BRADLEY, 19, rue de la Douane.

AVIS.
Ayant été intéressé dans la Pharmacie de Gamotis, depuis le 1er. Janvier 1840, le soussigné, Elève de l'Ecole Spéciale de Strasbourg, [illegible] et les personnes de la ville qui trouveront constamment à la Pharmacie toutes les préparations employées dans l'art de guérir [illegible]
CH. S. SCHOENDERFFER.

Nous venons de recevoir un grand assortiment d'Herboristerie pour les distillateurs [illegible] Véritable Eau de Javelle [illegible]

UNE jeune dame désirerait se placer dans une famille comme gouvernante. Elle sait faire les robes et ferait tous ses efforts pour se rendre utile. Elle répondra immédiatement à toute demande qui sera adressée à Mr. M. au bureau de cette feuille.

A VENDRE par les soussignés: Chapeaux de soie de Paris, de la dernière mode. Chapeaux Ecrins gris, grands bords et petits bords. Chapeaux Amazone pour dames. Cravattes satin unis et brochés. Bretelles en soie et en fil d'Ecosse. Parapluies en soie de Paris de 30, 32, 34 et 34 pouces. Cannes joncs à poignards, &c.
J. BERCIER & Co., 131, rue de Chartres.

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de billets de Banque, à la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Etat, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les fournissent dans leur atelier à New York, et aux prix convenables.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et de Conti.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.

LE soussigné vient de recevoir une grande quantité d'ARDOISES, venant des meilleures carrières du Nord de Wales. Aussi, un assortiment de plaques en fer-blanc [illegible]
LYALL & DAVIDSON, 168, rue des Remparts.

SAVON en caisses [illegible] WM. C. TOMPKINS & Co.

CORDES D'EMBALLAGE—[illegible] ADAMS HARTWELL & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. D. DORIOCOURT.
Vente sans réserve.
VENDREDI, 28 février 1840, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, il sera vendu les propriétés suivantes:
2 TERRAINS contigus situés au faubourg Tremé, rue St. Philippe, entre Claiborne et Derbigny, mesurant chacun 30 pieds [illegible] de face à la rue St. Philippe, sur 117 pieds de profondeur, mesure anglaise. Ces terrains sont [illegible]
3 TERRAINS de Dumaine, entre les rues Claiborne et [illegible] la Compagnie des Architectes. [illegible]
3 AUTRES TERRAINS contigus et faisant encoignure des rues Ste. Anne et Derbigny, en face de la savonnerie de [illegible]
UN TERRAIN rue Ste. Anne, de 30 pieds anglais de face sur 120 pieds de profondeur, [illegible]
UN TERRAIN rue Derbigny, entre Ste. Anne et Dumaine, de 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
UNE MAISON ET TERRAIN, rue des Ursulines, entre Bourgogne et Remparts: [illegible] 2 appartemens, 3 cabinets, une cuisine, [illegible]
ESCLAVES.
HENRIETTE, mulâtresse créole âgée de 30 ans, bonne cuisinière, bonne servante de maison, blanchisseuse, repasseuse [illegible]
MARIANNE, vieille négresse créole, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse [illegible]
PETIT-JEAN, nègre créole de 36 ans, bon [illegible] journalier, au peu charretier.
BEN, nègre âgé de 24 ans, cocher et palfrenier, conducteur de voitures.
TERRAINS.
UN TERRAIN au faubourg Montreuil, [illegible]
UN TERRAIN de l'autre bord du fleuve, faubourg McDonogh, [illegible]
3 TERRAINS à Carrollton, Paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 7, 6 et 21; le No. 7 forme encoignure des rues Eglise (Church) et [illegible]
Les conditions de la vente des 3 terrains au faubourg Tremé, [illegible]
Les esclaves [illegible]
Les actes de vente pardevant [illegible] 26 fev—3

PAR FERNANDES & WHITING.
Grande vente de Meubles.
IL sera vendu jeudi, le 27 courant, à 10 heures A. M., sur les lieux, à l'encoignure des rues Bourbon et Conti, [illegible]
Pianos—Un bon piano.
L'acheteur pourra prendre immédiatement possession de l'établissement, qui peut être visité en s'adressant à M. [illegible]
Conditions, à la vente. 26 fev—

PAR P. A. GUILLOTTE.
Vente de Syndic.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu le lundi, 9 mars prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation Pandely, à trois milles au dessous de cette ville:
6 Chevaux et mules; 16 vaches, quelques charrettes et quelques instrumens d'agriculture. [illegible]
Conditions—Comptant. 26 fev—[illegible]

Vente par ordre des Gardiens du Port.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, vendredi, 28 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, au magasin d'encan no. 64, rue du Commerce:
134 [illegible]
17 demi barils do,
37 [illegible]
30 barils farine,
3 [illegible]
Endommagés à bord de la barque [illegible] dans l'inspection des Gardiens du port, [illegible]

PAR THOS. KERNION.
Encoignure des rues Gravier et des Magasins.
L'ON sera vendu mercredi le 26 courant, à 10 heures, [illegible] porcelaine, [illegible] candelabres, [illegible]
Les marchandises ci-dessus [illegible]
Il sera également vendu une grande quantité de meubles [illegible]
Les catalogues pour la vente seront prêts le jour de vente. 25 fev—[illegible]

PAR P. E. TRICOU.
Vente de syndic.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu vendredi, 27 mars prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes [illegible]
1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington [illegible]
2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, [illegible]
3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, [illegible]
[illegible]
ROBIN, nègre d'environ 30 ans.
SALLY, négresse d'environ 24 ans, avec son enfant.
RACHEL, négresse âgée de 30 ans.
DANIEL, ou Petit Daniel, nègre d'environ 26 ans.
ABBY ou Louisa, négresse d'environ [illegible]
BETTY ou Quatty [illegible]
JEANNE, [illegible]
La moitié indivise de David nègre de [illegible]
Conditions—[illegible] 25 fev—[illegible]

Vente considérable de Bijouterie.
PAR J. A. BEARD.
MERCREDI 26 février, [illegible]
N. B. [illegible]

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente d'un assortiment de bijouterie.
IL sera vendu mercredi, 26 courant, à 11 heures du matin, à la Bourse, à l'Arcade Banks, No. 3 [illegible]
Un envoi considérable de bijouterie [illegible]
Conditions comptant.
N. B. Pour les détails voir les affiches.

P. & R. HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de H. L. Thighman.
LE 26 février prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue Magasin—Neuf terrains [illegible] faubourg Ste. Marie, formant l'encoignure Sud Ouest des rues Gravier et Girod, désignés sur le plan comme les lots no. 1 à 5, inclusivement.
Le lot no. 1 et le lot d'encoignure, sur lequel on trouve la maison connue pour avoir été la résidence feu H. L. Thighman; ledit lot mesure 36 pieds 10 pouces 2 lignes de face sur la rue Gravier par une profondeur et face de 105 pieds 7 pouces sur Girod.
Les lots nos 2, 3, 4 et 5, mesure 24 pieds [illegible] de face sur la rue Gravier, par une profondeur de 105 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.
Les lots 6 et 7 mesurant chacun 25 pieds 3 lignes de face sur la rue Frayet, [illegible] par une profondeur de 96 pieds [illegible]
Les lots Nos. 8 et 9 mesurant chacun 25 pieds de face sur la rue Girod, 25 pieds 1 ligne sur l'arrière par une profondeur de 96 pieds, 10 pouces, 3 lignes.
Aussi—Un terrain de valeur situé dans le faubourg Lafayette, [illegible] terrain mesure [illegible] Levée, de là courant en arrière sur le Magasine, [illegible] le lot marqué K.
Aussi—4 terrains situés à Carrollton, désignés sur le plan sous les numéros 2, 3, 4, 5, dans l'îlet No. 124, chaque lot mesurant 60 pieds de face sur la rue [illegible] et Grove et courant à travers la rue de la ligne plus droite, le tout formant l'encoignure des rues Laurel, Grove et la ligne supérieure.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit.
Aussi—Les nègres de valeur qui suivent:

1.	Anthony, nègre âgé d'environ 38 ans		charretier
2.	Gloyd,	do	27 ans do
3.	Lewis,	do	34 ans do
4.	George,	do	32 ans do
5.	Milford, mulâtre		33 ans do
6.	J. Brey, nègre		24 ans do
7.	Randall, do		26 ans do
8.	William, alias Billy,		21 ans do
9.	Werley, nègre		36 ans, forgeron,
10.	Abraham, do		34 ans, charret.
11.	Charles,	do	45 ans do
12.	Ned,	do	20 ans do
13.	Jack,	do	42 ans do
14.	Josiah, mulâtre		45 ans do
15.	William, griffe,		15 ans do
16.	Rhody, négresse		50 ans.
	Manda, de 6 ans.		

Conditions—3, 6 et 9 mois de crédit.
Les susdits paiemens devant être faits en billets [illegible] endossés [illegible] hypothèque [illegible]
L'acte de vente pardevant [illegible] McCoy, notaire, aux frais de l'acheteur. 24 janv—17,[illegible]

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu mercredi 26 courant, à 4 heures P. M. le contenu du café St. Louis, situé dans la rue de la Nouvelle Levée, No. 85, consistant en bons et bois de lits et divers autres articles. 20 fev

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, d'envoi de MM. Simon Rynbende et Son, Schiedam, [illegible] pipes genièvre de Hollande de la marque bien connue du haut [illegible] à vendre sur la Levée par le soussigné [illegible]
19 fev—6m HUGO C. GILDEMEESTER, 45 rue Bienville.

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un [illegible] assortiment de fer plat de 1 1/4 sur 1 1/4 jusqu'à 12 sur 1 1/2, de carré de 1/2 à 2 pouces; du rond de 3/4 à 2 pouces. [illegible]
19 fev—6m HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

ACIER DE HASENCLEVER.
LE soussigné a en magasin et tiendra constamment un approvisionnement de l'acier bien connu [illegible] HASENCLEVER & [illegible]
19 fev—6m HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

GRAND RABAIS.
NO. 46, ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.
LES soussignés offrent en vente au grand assortiment de SOIERIES à 5, 7 et 8 ESCALINS L'AUNE.
11 fev—1m WIOTTE & SALLE.

ON demande un bon garçon Barbier, s'adresser rue St-Louis entre Royale et de Bourbon.
21 fev—6 V. P. CHEVREMAS.

TRAITES sur New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS.

CHANGE sur New-York, à vendre par CHEVREMAS & Co., 8, rue Royale.
11 fev

FAYENCE—15 paniers assortis pour le débit de la campagne, à vendre par H. A. NORCROSS & Co., 60, rue du Camp.

CIDRE—100 barils cidre du Nord, à vendre par H. A. NORCROSS & Co., 60, rue du Camp.

MEULES &c.—30 meules de la Nouvelle Ecosse, et 3600 pierres, à vendre par H. A. NORCROSS & Co., 60, rue du Camp.

EAU DE VIE ET BEURRE—30 barriques eau-de-vie de 1ère. 4me. preuve, et 30 barils beurre de Goshen et de l'Ouest, à vendre par WM. C. TOMPKINS, 66, rue du Camp.

FARINE—300 barils farine superfine en débarquement et à vendre par JOS. LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

WHISKEY—250 barils whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par JOS. LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

CHANGE sur New York à vendre par LAURENT MILLAUDON.

MACHOIRES—151 barils en débarquement [illegible] United States à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL.

LANGUES DE BOEUF—[illegible] langues de bœuf en débarquement [illegible] United States à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

BOEUF—[illegible] à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL.

R[illegible]—Par les derniers arrivages reçus un assortiment d'habillemens de printemps. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à s'adresser [illegible] No. 44, rue [illegible]

D'EMBALLAGE, [illegible] à celle du Kentucky, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co., 52, rue Toulouse.

HUILE DE LIN, AMANDES ET ESPRIT DE TEREBENTINE—30 barils huile de lin en débarquement, esprit de térébenthine, 20 balles amandes douces coques en débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

ETOFFES DIVERSES—3/4 7/8 et 4/4 pour pantalons—drilings de 3/4 de largeur blanchis et écrus—diapers de 6/4, 7/4 et 10/4 de largeur—toile de Hollande de [illegible] largeur—jaunes extra fins de 6/4 et plaidées, à bas prix, par WM. PREHN, 38, Douane.

WHISKEY ET LARD NOUVEAU—100 barils whiskey, en débarquement du général Scott, et 80 barils de lard en quarts et en caques, en débarquement du steamer [illegible], à vendre par MAHARD & BROTHERS, 38, Nlle-Levée.

CHANDELLES, MORUE, MAQUEREAUX, &c.—300 caisses chandelles, 600 do morue, 200 barils maquereaux, 100 caisses chandelles de suif de dimensions assorties, 500 caisses savon No. 1, et 100 barils harengs salés et choisis, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 32, rue de la Douane.

A VENDRE en débarquement de la polacre espagnole Maria:—100 barriques vin de Catalogne, 144 petits barils vin doux de Malaga, 20 [illegible] 600 pots vin doux de Malaga; 25 dames-jeannes vin sec; 30 paniers huile à lampe; 20 [illegible] raisins MR; 200 demi do; 10 [illegible] raisins d'Ampo, 40 barils olives; 12 [illegible] de anchoix; 12 do thon; 10 [illegible] amandes [Esperanza]; 100 sacs contenant 40 milliers noix; 40 barils figues sèches, [illegible] CUCULLU, LAPEYRE, & Co., 37 Toulouse.

SAUMONS, HARENGS, HUILE—3 tierçons et 5 barils saumons, 100 barils harengs choisis en magasin, 200 gallons huile de Sperm pure d'hiver, 600 gallons do d'automne, et 2000 mille gallons huile raffinée de baleine blanchie, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 36, rue Gravier.

AGENT DE LOUEST—$4000—checks sur la Northern Bank of Kentucky—Certificats de dépôt dans la "Banque de l'Illinois" à Allen. 20 certificats de dépôt sur la Banque des Planteurs du Tennessee à Nashville, à vendre par STETSON & AVERY, 66, Gravier

A VENDRE.
Une excellente voiture de famille faite à Paris sur le dernier modèle, avec des harnais complets pour deux chevaux. Pour renseignemens, s'adresser au no. 161 rue [illegible] Toulouse. 25 fev—6

GRAINES FRAICHES pour jardins et potager, garanties de la récolte de 1839, venant du Nord et de divers endroits de l'Europe, une grande collection de graines fraîches, arbrisseaux et plantes.
Aussi—Des vignes de Madère et d'Italie, des arbustes d'ornement. Le tout à vendre à des termes raisonnables. WM. DINN, No. 17, rue de la Commune

IL a été trouvé vendredi dernier, à Lafayette, un CHIEN et une CHIENNE lévriers. Le maître pour les réclamer en [illegible] et en payant les frais de cette annonce. [illegible] s'adresser rue Dauphine, No. [illegible] 25 fev—3

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le vendredi 21 février, le nègre nommé WILLIAM ROYAL, [illegible] âgé de 25 ans; il est d'une forte corpulence et son teint est très clair. [illegible]
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le conduira à la geôle [illegible] L. MILLAUDON, No. 140, rue Bourbon.

25 DE RECOMPENSE
SERONT données à quiconque ramènera le nommé MARIA, [illegible] âgé d'environ 28 ans, grande de taille, parlant anglais et un peu français; elle était habillée lors de son départ d'une robe d'indienne d'un ciel orange et d'un [illegible] Jeune et un grand cahier [illegible] et des [illegible] dans le faubourg Marigny, [illegible] vieux Bassin. 25 fev

TRAITES sur New-York, à vendre par A. [illegible]

SIROP DE BOSTON—1000 caisses en magasin et à vendre par GEO. GREEN & Co., 36, Camp.

CHANGE sur New-York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

GOUDRON—300 barillets à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

AGENCE GENERALE DU TEXAS—J. BRENT CLARK, 40, Chartres au 1er.

CHANGE SUR CINCINNATI—Checks à vue sur Cincinnati à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 14 rue Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

DES avances seront faites sur envoi de coton à MM. J. J. Andrews et Brothers à New York, par ANDREWS & BROTHERS, 60, Camp.

GENIEVRE—100 barils genièvre blanc de Baltimore en débarquement et à vendre par J. M. LAVILLEBEUVRE, 17, Magasins.

BARDEAUX—300 milliers bardeaux de bois de Cypre première qualité, à vendre par C. COINCON Jr. 26 fev 44, Conti.

BOIX DE PIN de meilleure qualité pour les steamers, et 300 barils résine en morceaux à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

CHARBON—Un petit lot de charbon de Liverpool choisi à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

20000 Pieds planches de pin de 1 1/4 pouce pour planchers, et 50000 do planches de 16 pouces de largeur pour embrissage, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

JOHN A. MERRITT, no. 66, rue du Camp, offrent à vendre, en débarquement du Steamer Little Rock, de St. Louis, 8 boucauts tabac du Missouri, 25 barils porc, 10 barils graisse.

FARINE—600 barils de la marque réputée de Penn. en débarquement d'un chaland, à vendre par O. DORSEY, 44, Levée.

WHISKEY etc.—100 barils en débarquement du bateau à vapeur Jon, à vendre par O. DORSEY, 44, Levée.

BEURRE—45 frequins beurre supérieur de l'ouest, en magasin, à vendre par O. DORSEY, 44, Levée.

CIGARES—50,000 Cigares de la Havane en débarquement du brick Theseus à vendre par J. M. CABALLERO, 31 Vieille Levée.

CIGARES—Un complet assortiment de Cigares de la Havane, en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 30 Vieille Levée.

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes Genièvre en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.

PAPIER A COPIER—Quelques nouvelles presses patentées à vendre aux prix de New-York, par DAVID FELT & Co. 26, rue de Chartres.

PLATRE—300 barils plâtre calciné à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

EAU-DE-VIE—40 barils eau-de-vie américaine, 1re. preuve, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40 rue Gravier.

50 BARRIQUES PORTER DE LONDRES, à vendre par S. HEATH & Co., 30, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE, qualité supérieure, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 36, rue du Camp.

JAMBONS—10 boucauts jambons nouveaux de Cincinnati en débarquement et 20 boucauts plats-côtés de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

CHAUX DE THOMASTON—Ciment hydraulique Romain, plâtre de Paris, briques à feu de Baltimore, à vendre par G. BEDFORD & BECK.

BRODEQUINS, CHAPEAUX, HABILLEMENS—Un assortiment général convenable aux marchands de la campagne et aux habitants, constamment en vente, par FROST & Co. 8, rue de la Douane.

CHAPEAUX DE LAINE—Blancs et noirs, à formes rondes et carrées, à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.

FER ET CLOUS DE JUNIATA—50 tonneaux de fer assortis, 700 barillets clous assortis du no. 4d au 20d en débarquement du général Pratte, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

MELASSE—30 barils mélasse prime en bon état, en débarquement du steamer Parva, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras.

BEURRE—47 barillets beurre de l'Ouest en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras.

CAFE HAVANE—115 sacs prime nouveau, en débarquement du brick Theseus à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

SUCCESSION de feu James Craig [illegible]

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—L'ancien Restaurant d'Orléans en face le Théâtre. Les personnes qui désireraient faire cette bonne acquisition peuvent s'adresser sur les lieux. 26 fev—10

EGARE dans la nuit de l'incendie de l'Hôtel St. Louis, le 11 février, une boîte en bois jaune peinte en rouge, contenant divers vieux dossiers de procédures judiciaires, en espagnol. Une récompense honnête sera donnée à qui les rapportera à l'Etude no. 146, rue Royale. 24 fev—21

MOUSSELINES à rayes satinées, 4 vendre plusieurs coulis de cet article, reçu tout récemment par BOURRY D'IVERNOIS, 34, rue de Chartres.

GINGHAMS—3 caisses de ginghams Suisses, 4/4 et 6/4 de fabrique, reçues par les derniers arrivages, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS, 34, rue de Chartres.

MOUSSELINES UNIES ET BRODEES—Un assortiment considérable, venant directement de la fabrique, est à vendre à des conditions libérales par BOURRY D'IVERNOIS, 34 Chartres.

GUATIMOZIN!!!
Tragédie en 3 actes et en vers, par M. P. PÉPIN. Par suite d'arrangemens pris avec l'auteur cet ouvrage est actuellement en vente à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne. Prix, $1.

SEL—1000 sacs sel de gros de Liverpool, la moule carré, en débarquement, à vendre en quantités convenables aux acheteurs, à bon marché par ALEX. PARK, 61, Commune.

SEL des Turques, de Cadix et de St. Ubes, à vendre en quantités convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 61, Commune.

ARGENT DE L'ALABAMA—Billets de banque certificats de dépôt et checks sur toutes les banques de l'Alabama à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 36, Camp.

EAU-DE-VIE de marque supérieure, en barils, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp.

BARILS A MELASSE—300 barils à mélasse, venant d'être reçus de Pittsburgh et à vendre par HADDEN & HALL, 38, Nlle Levée.

GRAISSE—100 frequins graisse d'excellente qualité, en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 73, rue Bienville

COUX—100 barillets de Western Wales, en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 74, rue Bienville

CAFE de la Havane—400 sacs café à vendre par J. B. FIELD, 73 rue Bienville

RIZ—100 barriques riz de la Caroline, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

GENIEVRE—100 barils genièvre du Nord, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

CIGARES—50 milliers cigares espagnols, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

EAU-DE-VIE DU PAYS—En pipes et demi pipes, et quarts de pipes, à bas prix, par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

LIQUEURS—50 caisses anisette; 20 do absynthe; 50 do fruits à l'eau de vie; 50 do fruits dans leur jus, en magasin et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co, 57, rue Tchoupitoulas

TRAITES SUR PHILADELPHIE—$5,000, à 60 jours de vue, à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co., 57, rue Tchoupitoulas.

VIN DE CHAMPAGNE—En bouteilles et demi bouteilles de première qualité, et de la marque bien connue de Mey Jacquemin & Co., en magasin et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co., 57, rue Tchoupitoulas.

VIEUX VIN DE BORDEAUX—10 barriques Pauillac Médoc, 10 do St. Julien Médoc, en magasin et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co. 57, rue Tchoupitoulas.

TRAITES sur New-York, à 60 et 10 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST, 6, rue Royale, maison Musson.

TABAC en feuilles & JAMBONS—1000 Jambons de l'Ouest, enveloppés, et 2 Boucauts Tabac en feuilles. JUSTUS VAIRIN & Co., 36, rue Poydras.

CHANGE SUR PHILADELPHIE, de 3 à 60 jours de date, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par W. F. CROMBY, 97, rue du Camp.

CAFE RIO—700 sacs de la nouvelle récolte en débarquement de l'Anna Cecilia, à vendre par W. PREHN, 36, Douane.

GRAISSE—300 barillets en magasin et à vendre par J. VAIRIN & Co. 36, rue Poydras

FICELLE—75 balles ficelle d'emballage, en débarquement d'un bateau à vapeur, et à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 36, Poydras.

FARINE—100 barils farine superfine en débarquement à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co. No. 47, rue Tchoupitoulas.

VIELLE Eau-de-vie de Champagne—10 demi-pipes en magasin et à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co. 57, rue Tchoupitoulas.

SUCRE raffiné de Boston—100 barils sucre raffiné de Boston, et 50 barils do en morceaux, et 10 barils do en poudre, à vendre par H. A. NORCROSS & Co., 60, rue du Camp